



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4090042

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 31/07/2024 16H32 C:001860 I:40980
V/REF : OSTW16455
V/Email reçu le Mercredi 31/07/2024 a 16H32

REGIE FAVRE DE FOS S.A

26, AVENUE RENE CASSIN
69009 LYON

IMMEUBLE : 6 AVENUE DU DOYENNE
69005 LYON

Vaulx en Velin, le 02 Septembre 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : ALLEE N°6 DOYENNE-CONTACTER LE RESTO M.FOURNIER-TEL:*06 12041342*
MOTIF : INTERVENIR POUR DEBOUCHAGE RESEAU COUR
Donneur d'ordre : Mme E GARRIDO

NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule spécialisé équipé
d'une pompe haute pression.

LE 01/08 A 13H30 :
DEBOUCHAGE/NETTOYAGE HAUTE PRESSION DU TABOURET AU NIVEAU DE LA COUR
NETTOYAGE ET REPLI DU CHANTIER

OBSERVATIONS : DT LCOMPTER Email envoyé le 01/08/24 a 21H55 Mme E GARRIDO

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Une intervention de débouchage ne peut en aucun cas être assimilée à un curage de canalisation (remise au diamètre initial de la totalité de la canalisation). Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement d'assurer le rétablissement d'un écoulement. Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer l'origine de l'obstruction, mais ça n'est parfois qu'après plusieurs interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	Prise en charge technique dispatching	2	29,12	29,12
2,25	H.Véhi. HP-Pompage-Refoulement le 01/08	2	165,81	373,07



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4090042

*Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365*

TOTAL H.T.	402,19
T.V.A. a 10,00%	40,21
TOTAL T.T.C.En EURO	442,40

Valeur en votre règlement au 31 Octobre 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.